

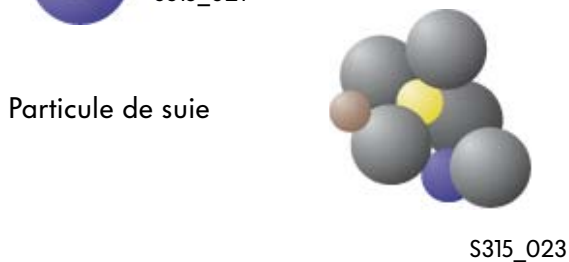
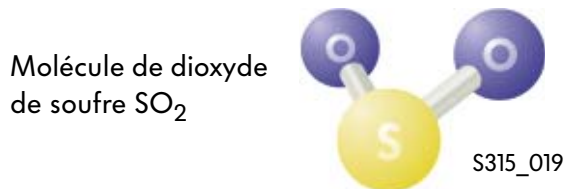
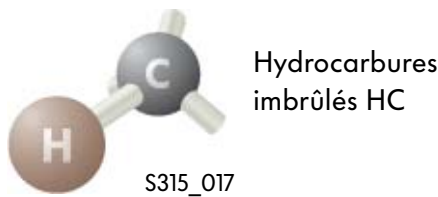


Quelle est la composition des gaz d'échappement ?

Les systèmes EOBD se proposent de surveiller le bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes du véhicule ayant une incidence sur les gaz d'échappement.

Les polluants contenus dans les gaz d'échappement du moteur diesel sont :

Les polluants sont générés par les influences suivantes durant la combustion :



| Polluant | Influences lors de la formation |
|-------------------------------------|---|
| CO (monoxyde de carbone) | Se forme lors de la combustion incomplète de combustibles contenant du carbone. |
| HC (hydrocarbures imbrûlés) | |
| SO ₂ (dioxyde de soufre) | Se forme lors de la combustion de combustible à teneur en soufre. |
| NO _x (oxydes d'azote) | Se forment sous l'effet d'une forte pression, d'une température élevée et d'un excédent d'oxygène pendant la combustion dans le moteur. |
| Particule de suie | Se compose de carbone s'accumulant autour d'un noyau de condensation. |



Pour de plus amples informations sur les polluants, prière de consulter le programme autodidactique 230, «Les émissions de gaz d'échappement des automobiles».

Normes antipollution et EOBD



En plus de la réglementation relative à l'EOBD, des normes antipollution s'appliquent en Allemagne et en Europe.

Ces normes imposent les seuils à respecter pour l'homologation des nouveaux modèles.

EU3

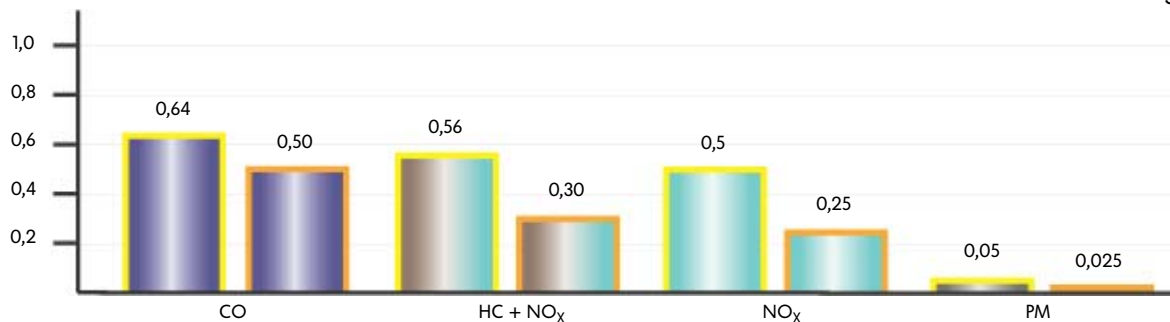
La norme antipollution EU3 s'applique depuis 2000 à toutes les nouvelles homologations de véhicules.

Elle se différencie de la norme précédente, EU2, par des mesures plus sévères sur le banc d'essai à rouleaux et une baisse des seuils. L'ancienne limite combinant hydrocarbures (HC) et oxydes d'azotes (NO_x) a été subdivisée en deux seuils distincts.

EU4

La norme EU4 entrera en vigueur en 2005, en remplacement de la norme EU3. Elle se caractérise par une sévèrisation des seuils d'homologation.

S315_053



Légende :

- émissions admissibles selon EU3
- émissions admissibles selon EU4



Calendrier d'entrée en vigueur des normes antipollution

- = à partir de
- = jusqu'à



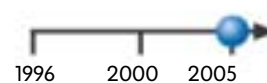
EU2 = valable en Europe:



EU3 = valable en Europe:



EU4 = valable en Europe à partir de :



Certains des nouveaux moteurs diesel Volkswagen satisfont déjà aux critères sévères de la norme EU4, comme le nouveau moteur TDI de 2,0l/100kW à quatre soupapes par cylindre.



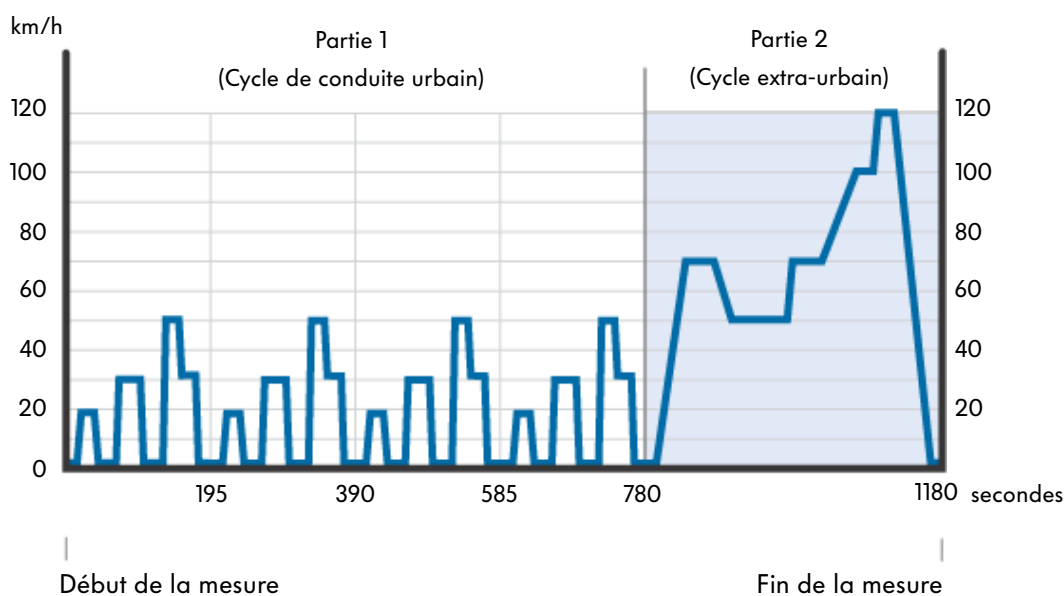
S315_011

Vérification des émissions des gaz d'échappement

Les émissions polluantes d'un véhicule sont, pour l'homologation du type, déterminées sur un banc d'essai à rouleaux à l'aide d'un dispositif de mesure prescrit. Le cycle exécuté sur le banc d'essai à rouleaux est défini de manière fixe et le dispositif de mesure se charge de l'enregistrement des composants de l'échappement. Cela permet de définir si les émissions du véhicule respectent les seuils préconisés par les normes.

Pour le contrôle des polluants rejetés selon EU3 et EU4, c'est le «nouveau cycle de conduite européen» (NEFZ) qui s'applique.

La directive EOBD exige dans ce contexte que tous les procédés de diagnostic EOBD soient testés dans le cadre du cycle NEFZ.



Propriétés

| | |
|---------------------|-----------|
| Longueur du cycle : | 11,007 km |
| Vitesse moyenne : | 33,6 km/h |
| Vitesse maximale : | 120 km/h |

S315_027

